



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2018-335

PUBLIÉ LE 9 OCTOBRE 2018

Sommaire

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2018-10-05-014 - Arrêté de délégation de signature des Hôpitaux universitaires
Paris-Sud (9 pages) Page 3

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France et du département de Paris

75-2018-10-09-004 - Arrêté portant délégation de signature - SIE 11 Folie Méricourt (2
pages) Page 13

75-2018-10-09-002 - Arrêté portant délégation de signature - SIP 11 Oberkampf (4 pages) Page 16

75-2018-10-09-006 - Arrêté portant délégation de signature - SIP 12 Picpus (3 pages) Page 21

75-2018-10-09-005 - Arrêté portant délégation de signature - SIP 17 Epinettes (3 pages) Page 25

75-2018-10-09-003 - Arrêté portant délégation de signature - SIP 17 Plaine Monceau (2
pages) Page 29

75-2018-10-09-007 - Arrêté portant délégation de signature - SIP 18 Grandes Carrières
Nord (3 pages) Page 32

Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris

75-2018-10-09-001 - arrêté préfectoral portant délégation de signature à M. Bruno
ANDRE, directeur de cabinet du préfet de la région d'Ile de France, préfet de Paris (5
pages) Page 36

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2018-10-05-014

Arrêté de délégation de signature des Hôpitaux
universitaires Paris-Sud

**Arrêté de délégation de signature
pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique**

Arrêté n°2018-10 HUPS

La directrice des Hôpitaux universitaires Paris - Sud

Vu le décret du 13 novembre 2013 portant nomination du directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris,

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, L. 6147-1, L. 6147-6, R. 6147-1, R. 6147-2, R. 6147-5, R. 6147-10 et R. 6147-11,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directeurial n° 20122114-0001 du 1^{er} août 2012 portant nouvelle dénomination des groupes hospitaliers de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris,

Vu les arrêtés de la Directrice générale du Centre national de gestion (CNG) en date du 31 juillet, 1^{er} et 8 août 2012 relatifs au placement en position de détachement dans l'emploi fonctionnel des directeurs de groupes hospitaliers de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 du 14 novembre 2013 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP HP aux directeurs des groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun,

Vu l'arrêté de la Directrice générale du Centre National de Gestion (CNG) en date du 7 novembre 2014 relatif au placement en position de détachement dans l'emploi fonctionnel de Madame Elsa GENESTIER, en qualité de Directrice du Groupement Hospitalier Universitaire Paris-Sud,

Vu les arrêtés directeuriaux N°2010-293DG, 2011-44DG, 2012-0042DG, 2012-0043DG, ANADDG 201301007, ANADDG 2013/060001 et ANADDG 2014/020006, ANADDG2014080005, ANADDG2014/12 0001, l'arrêté du CNG en date du 28 janvier 2015, l'arrêté du CNG en date du 10 novembre 2015 nommant Monsieur Denis DUCASSE.

ARRETE

ARTICLE 1 DÉLÉGATION GÉNÉRALE

1.1 DIRECTION DU GROUPE

Délégation générale de signature est donnée à **M. Denis DUCASSE**, Directeur du groupe hospitalier adjoint, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion du groupe hospitalier Antoine Béclère – Bicêtre – Paul Brousse, dans le champ d'attribution du Directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté n° 2013318-0006.

1.2 DIRECTION DE SITE :

Délégation générale de signature est donnée à :

1.2.1 *Site Antoine Béclère*

Mme Marie LAJOUX, Directrice du site Antoine Béclère, à l'effet de signer pour ce site sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directrice de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté n°2013318-0006.

En cas d'empêchement de **Mme Marie LAJOUX**, Directrice du site Antoine Béclère, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 1-2-1 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels **Mme Marie LAJOUX** a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de Directrice du site Antoine Béclère, à :

- **M. Guillaume ECKERLEIN**, Directeur adjoint chargé de la logistique, des opérations, des achats et du développement durable
- **M. Guillaume LARIVIERE-VILLA**, Adjoint au directeur chargé des ressources humaines
- **Mme Khadidja KARADENIZ**, Directrice adjointe des soins

1.2.2 *Site Bicêtre*

Mme Agnès LESAGE, Directrice du site Bicêtre, à l'effet de signer pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directrice de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté n°2013318-0006.

En cas d'empêchement de **Mme Agnès LESAGE**, Directrice du site Bicêtre, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 1-2-2 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels **Mme Agnès LESAGE** a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de Directrice du site Bicêtre, à :

- **N**, Adjoint à la Directrice chargée des affaires financières, responsable des recettes, du contrôle de gestion et la recherche,
- **M. Patrick LHERMITE**, Ingénieur général chargé de la direction des investissements et des services techniques,
- **M. Guillaume ECKERLEIN**, Directeur adjoint chargé de la logistique, des opérations, des achats et du développement durable,

1.2.3 Site Paul Brousse

Mme Elisabeth GUILLAUME, Directrice du site Paul Brousse, à l'effet de signer pour ce site tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté n°2013318-0006.

En cas d'empêchement de **Mme Elisabeth GUILLAUME**, Directrice du site Paul Brousse, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 1-2-3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels **Mme Elisabeth GUILLAUME** a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de Directeur du site Paul Brousse, par intérim, à :

- **M. Jean François SICARD**, Directeur- adjoint chargé des ressources humaines,
- **M. Guillaume LARIVIERE-VILLA**, adjoint au directeur chargé des ressources humaines

ARTICLE 2 DÉLÉGATIONS SPÉCIFIQUES HORS ARTICLE 1 PARAGRAPHE C DE L'ARRÊTÉ 20130318-0006

Délégation de signature est donnée, à l'effet de signer, et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 1 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions et énoncés dans l'arrêté n°20130318-0006, à :

- **M. Jean François SICARD**, Directeur adjoint chargé des ressources humaines, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A, B, F4, G1, G2, G3, G 30, H et J1
- **Mme Elisabeth GUILLAUME**, Directrice adjointe chargée des affaires médicales, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A, B17, B18, F, G (à l'exclusion de G4, G5 et G6), H, I et J1
- **N.** Directeur adjoint chargé de la qualité-gestion des risques et droits des patients, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe F1, H3 et I
- **M. Guillaume ECKERLEIN**, Directeur adjoint chargé de la logistique, des opérations, des achats et du développement durable pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A et H1
- **M. Patrick LHERMITE**, Ingénieur général chargé de la direction des investissements et des services techniques, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A, E, F5, G31, et H1
- **Mme Agnès LESAGE**, Directrice adjoint chargée des affaires financières, du contrôle de gestion et la recherche, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A, G3, G4, G5, G6, G28, H et J1,
- **Mme Marie-Françoise DOVAL**, Coordinatrice générale des soins, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A, B26, G1 et G2, G28, H2, H4, H5 et K,
- **Mme Pauline LALANDE**, Directrice adjointe chargée de la communication, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe J2.

En cas d'empêchement de **M. Jean François SICARD**, Directeur adjoint chargé des ressources humaines, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :

- **M. Guillaume LARIVIERE-VILLA**, Adjoint au Directeur chargé des ressources humaines pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A, B, F4, G1 et G2
- **Mme Sophie BERNARDEAU**, Référente RH site Antoine Béclère, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A et B (à l'exclusion de B30 et B40), G1 et G2
- **M. Denis GUITTEAUD**, Référent RH site Bicêtre, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A et B (à l'exclusion de B30 et B40), G1 et G2
- **Mme Alexandra BAUDIFFIER**, Référente RH site Paul Brousse, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A et B (à l'exclusion de B30 et B40), G1 et G2
- **Mme Muriane LOUIS THERESE**, Responsable gestion-paie Antoine Béclère, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A et B (à l'exclusion de B30 et B40), G1 et G2
- **M. Léonard WENDLING**, Responsable du Département mouvements des personnels et suivi du budget pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A et B (à l'exclusion de B30 et B40), G1 et G2
- **Mme Marie-Christine MULOWA**, Responsable du Département relations sociales et conditions de travail pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A, B, G1, G2 et G3

- **Mme Nathalie CROQUELOIS**, Responsable de formation, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A et B-4 et B-26

En cas d'empêchement de **Mme Elisabeth GUILLAUME**, Directrice adjointe chargée des affaires médicales, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :

- **N.**, Directrice adjointe chargée des affaires médicales, de l'offre et des parcours de soins, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A, F, G (à l'exclusion de G3, G4, G5, G6 et G8), H et I
- **M. Pierre PERES**, Responsable du personnel médical du groupe hospitalier pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A, F4, G (à l'exclusion de G3, G4, G5, G6, G7, G8, G9, G31, G32) et H (à l'exclusion de H3)
- **Mme. Esther BEAUDOIN**, Adjoint des cadres pour matières énoncées à l'article 1 paragraphe G31, G32 et G35

En cas d'empêchement de **N.** Directeur adjoint chargé de la qualité-gestion des risques et droits des patients, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :

- **Mme Nicoise CHALUS**, Chargée des relations avec les usagers pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe F, H3 et I
- **M. Jean-Jacques KELLER**, Chargé de mission, Conseiller juridique pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe F, H3 et I

En cas d'empêchement de **M. Guillaume ECKERLEIN**, Directeur adjoint chargé de la logistique, des opérations, des achats et du développement durable, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :

- **M. Niccolo CURATOLO**, Pharmacien chargé des opérations

En cas d'empêchement de **M. Patrick LHERMITE**, Ingénieur général chargé de la direction des investissements et des services techniques, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :

- **Mme Denys-Xavier PATUREL** Adjoint au Directeur, chargée des équipements et du biomédical, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe G31 et E
- **Mme Sophie DERAMAT**, Adjointe au Directeur, chargée des travaux, maintenance et sécurité, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe E
- **Mme. Nathalie PICQUET**, Adjointe au Directeur, chargée des systèmes d'information, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe E
- **M. Tom DARIN**, Responsable du département sécurité, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe F5
- **M. Christian DUBOIS**, Chargé de sécurité pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe F5
- **M. Charles CHAVANT**, Chargé de sécurité pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe F5
- **M. Victor ALMEIDA**, Chargé de sécurité pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe F5

En cas d'empêchement de **Mme Agnès LESAGE**, Directrice adjoint chargée des affaires financières, du contrôle de gestion et la recherche, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :

- **N.**, Adjointe à la Directrice chargée des affaires financières, responsable des recettes, du contrôle de gestion et la recherche, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe G4, G5, G6, G28 et H
- **M. Benjamin PAULOT**, Responsable du service des finances, du budget et du contrôle de gestion, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe G4, G5, G6 et H
- **Mme Maurine BROUARD**, Responsable de la Cellule recherche, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe G4, G5, G6, H2 et H3
- **Mme Séverine ROBERT**, Responsable des recettes, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe H

- **Mme Pascale LECOINDRE**, Responsable de services d'admissions, frais de séjours et traitements externes à Bicêtre, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe H2 et H3
- **Mme Nathalie COULON**, Responsable des admissions et frais de séjours à Paul Brousse pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe H2 et H3
- **Mme Brigitte TENIN**, Responsable des admissions, frais de séjours d'Antoine Béclère, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe H2 et H3
- **Mme Jacqueline NARDONE**, Responsable de services d'admissions, frais de séjours et traitements externes à Bicêtre, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe H2 et H3
- **Mme Laurence HABERT**, Responsable des traitements externes du site Antoine Béclère, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe H2 et H3
- **M. José VENTADOUR**, Responsable de services d'admissions, frais de séjours et traitements externes à Bicêtre, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe H2 et H3

En cas d'empêchement de **Mme Marie Françoise DOVAL**, Coordinatrice générale des soins, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :

- **Mme Hadjila LEROUGE**, Directrice adjointe des soins pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe G1 et G2, H2, H5 et K1,
- **Mme Khadidja KARADENIZ**, Directrice adjointe des soins pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe G1 et G2, H2, H5 et K1,

En cas d'empêchement de **Mme Pauline LALANDE**, Directrice adjointe chargée de la communication, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :

- **Mme Charlotte HENRY**, Adjointe à la Directrice chargée de la communication, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe J2

ARTICLE 3 DÉLÉGATIONS EN MATIÈRE ÉCONOMIQUE, FINANCIÈRE, D'INVESTISSEMENT, DE TRAVAUX MAINTENANCE, DE SÉCURITÉ ET DE PATRIMOINE (ARTICLE 1 PARAGRAPHE C DE L'ARRÊTÉ 20130318-0006 MODIFIÉ)

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en sus des actes dont la signature lui est déléguée par ailleurs, tous les actes liés à ses fonctions, à :

En matière de contrats et de conventions

- **M. Patrick LHERMITE**, Ingénieur général chargé de la direction des investissements et des services techniques, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C2, C3 et C4
- **M. Guillaume ECKERLEIN**, Directeur adjoint chargé de la logistique, des opérations, des achats et du développement durable pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C2 et C3
- **Mme Agnès LESAGE**, Directrice adjoint chargée des affaires financières, du contrôle de gestion et la recherche pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C2 et C3
- **Mme Elisabeth GUILLAUME**, Directrice des affaires médicales, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1

En cas d'empêchement de **M. Patrick LHERMITE**, Ingénieur général chargé de la direction des investissements et des services techniques, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :

- **M. Denys-Xavier PATUREL**, Adjoint au Directeur chargée des équipements et du biomédical, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C2, C3 et C4
- **Mme Sophie DERAMAT**, Adjointe au Directeur chargée des travaux, maintenance et sécurité, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C2, C3 et C4

- **Mme. Nathalie PICQUET**, Adjointe au Directeur chargée des systèmes d'information, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C2, C3 et C4
- **Mme Agnès WOELFFEL**, Responsable du Département Administratif et Financier de la DIST, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C2, C3 et C4

En cas d'empêchement de **M. Guillaume ECKERLEIN**, Directeur adjoint chargé de la logistique, des opérations, des achats et du développement durable, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :

- **Mme Christelle DOLMEN**, Responsable du service des achats du groupe hospitalier, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C2 et C3

En cas d'empêchement de **Mme Agnès LESAGE**, Directrice adjoint chargée des affaires financières, du contrôle de gestion et la recherche, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :

- **N.** Adjoint à la Directrice chargée des affaires financières, chargé des recettes, du contrôle de gestion et la recherche, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C2 et C3
- **M. Benjamin PAULOT**, Responsable du service des finances, du budget et du contrôle de gestion, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C2
- **Mme Maurine BROUARD**, Responsable de la Cellule recherche, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C2
- **Mme Séverine ROBERT**, Responsable des recettes, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C2

En cas d'empêchement de **Mme Elisabeth GUILLAUME**, Directrice adjointe chargée des affaires médicales, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :

- **N.** adjoint à la Directrice des affaires médicales, chargé de l'offre et des parcours de soins pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1
- **M. Pierre PERES**, Responsable du personnel médical du groupe hospitalier pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1
- **Mme. Esther BEAUDOIN**, Adjoint des cadres pour matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1

En qualité d'ordonnateur pour les affaires générales :

- **M. Guillaume ECKERLEIN**, Directeur adjoint chargé de la logistique, des opérations, des achats et du développement durable, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1, C2, C4, C5 et C9
- **M. Patrick LHERMITE**, Ingénieur général chargé de la direction des investissements et des services techniques pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1, C4, C5, C9 et C10
- **Mme Agnès LESAGE**, Directrice adjoint chargée des affaires financières, du contrôle de gestion et la recherche, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1, C2, C3, C4, C5, C6, C7, C8 et C10
- **Mme Elisabeth GUILLAUME**, Directrice-adjointe chargée des affaires médicales, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C2 et C4,
- **M. Jean-François SICARD**, Directeur-adjoint chargé des ressources humaines, par intérim, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C4,

En cas d'empêchement de **M. Guillaume ECKERLEIN**, Directeur-adjoint chargé de la logistique, des opérations, des achats et du développement durable, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :

- **M. Niccolo CURATOLO**, Pharmacien chargé des opérations, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1 et C9
- **Mme Lucie ROUSSEL**, Chargée de mission, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1 et C9
- **Mme Laurence CHARTIER**, Responsable du Bureau de l'économat et des fournisseurs, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1 et C9

- **Mme Chrystelle DOLMEN**, Responsable du service achats du groupe hospitalier, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1 et C9
- **Mme Anne Claire HARDOUIN**, Responsable restauration Bicêtre, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1
- **Mme Virginie KERGUIGNAS**, Responsable Ecologie hospitalière, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1.

En cas d'empêchement de **M. Patrick LHERMITE**, Ingénieur général chargé de la direction des investissements et des services techniques, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :

- **M. Denys-Xavier PATUREL**, Adjoint au Directeur chargé des équipements et du biomédical, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1, C4, C5, C9 et C10
- **Mme Sophie DERAMAT**, Adjointe au Directeur chargée des travaux, maintenance et sécurité, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1, C4, C5, C9 et C10
- **Mme. Nathalie PICQUET**, Adjointe au Directeur chargée des systèmes d'information, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1, C4, C5, C9 et C10
- **Mme Agnès WOELFFEL**, Responsable du département administratif et financier de la DIST, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1, C4, C5, C9 et C10

En cas d'empêchement de **Mme Agnès LESAGE**, Directrice adjointe chargée des affaires financières, du contrôle de gestion et la recherche, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :

- **N.**, adjointe à la Directrice chargée des affaires financières, responsable des recettes, du contrôle de gestion et la recherche, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1, C2, C3, C4, C5, C6, C7, et C8
- **M. Benjamin PAULOT**, Responsable du service des finances, du budget et du contrôle de gestion, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1, C2, C3, C5, C6, C7, et C8
- **Mme Maurine BROUARD**, Responsable de la Cellule recherche, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1, C2, C3, C5, C6, C7, et C8
- **Mme Séverine ROBERT**, Responsable des recettes, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1, C2, C3, C5, C6, C7, et C8
- **Mme Maryse LE MEUR**, Responsable de la régie du site Antoine Béclère, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C2, C5, C7, C8 et C10
- **Mme Laurence HABERT**, Responsable des traitements externes du site Antoine Béclère, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C5 et C6
- **Mme Nelly RIGOLE**, Responsable des régies des sites de Bicêtre et de Paul Brousse, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C2, C5, C7, C8 et C10.
- **Mme Nathalie COULON**, Responsable des admissions, frais de séjours et traitements externes du site de Paul Brousse, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C5 et C6
- **Mme Jacqueline NARDONE**, Responsable de services d'admissions, frais de séjours et traitements externes à Bicêtre uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C5 et C6
- **Mme Brigitte TENIN** Responsable des admissions et frais de séjours d'Antoine Béclère, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C5 et C6
- **Mme Pascale LECOINDRE** Responsable de services d'admissions, frais de séjours et traitements externes à Bicêtre, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C5 et C6
- **M. José VENTADOUR**, Responsable de services d'admissions, frais de séjours et traitements externes à Bicêtre, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C5 et C6
-

En cas d'empêchement de **Mme Elisabeth GUILLAUME**, Directrice adjointe chargée des affaires médicales, , ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :

- **N.** , Directrice des affaires médicales, chargée de l'offre et des parcours de soins, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C2 et C4
- **M. Pierre PERES**, Responsable du personnel médicale du groupe hospitalier pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C2 et C4
- **Mme Niçoise CHALUS**, Chargée des relations avec les usagers pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C2

ARTICLE 4 GARDE ADMINISTRATIVE

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté n°2013318-0006 pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative notamment ceux figurant au paragraphe H de l'article 1 et article 3 à :

- L'ensemble des bénéficiaires d'une délégation de signature visés aux articles 1 à 3 du présent arrêté,

Administrateurs de garde en Premier

- Mme Florence FAVREL-FEUILLADE Directrice d'hôpital
- Agnès LESAGE Directrice d'hôpital
- Jean-François SICARD Directeur d'hôpital
- Richard FIZAINÉ Directeur d'hôpital
- Guillaume ECKERLEIN Directeur d'hôpital
- Marie LAJOUX Directrice d'hôpital
- Mme Elisabeth GUILLAUME, Directrice d'hôpital
- Olivier TRETON Directeur d'hôpital
- Guillaume LARIVIERE-VILLA, Directeur d'hôpital
- Denis DUCASSE, Directeur d'hôpital,
- Elsa GENESTIER, Directeur d'hôpital

Administrateurs de garde en Deuxième

- Mme Michelle MONTEIL, Adjointe des cadres hospitaliers
- Mme Cécile PIVERON, Adjointe des cadres hospitaliers
- Mme Agnès WOELFFEL, Attachée d'Administration Hospitalière
- Mme Fabienne GILBERT, Adjointe des cadres hospitaliers
- M. Léonard WENDLING, Attaché d'Administration Hospitalière
- Mme Marie-Christine MULOWA, Attachée d'Administration Hospitalière
- Mme Diane LEVY, Attachée d'Administration Hospitalière
- Mme Isabelle ORENGA, Attachée principale d'Administration Hospitalière
- Mme Catherine SUQUET, Cadre sup IDE
- Mme Hadjila LEROUGE, Directrice des Soins
- Mme Khadidja KARADENIZ, Directrice des Soins
- Mme Frédérique DUCHESNE, Attachée d'Administration Hospitalière
- M. Jean-Pierre CARLIER, Attaché d'Administration Hospitalière
- Mme Muriane LOUIS-THERESE, Adjointe des cadres hospitaliers
- M. Denis GUITTEAUD, Attaché d'Administration Hospitalière
- M. Pierre PERES, Attaché d'Administration Hospitalière
- Mme Maurine BROUARD, Attachée d'Administration Hospitalière
- Mme Lina GUERS, Attachée d'Administration Hospitalière
- Mme Nicoise CHALUS, Attachée d'Administration Hospitalière
- Mme Sophie GOULFIER, Attachée d'Administration Hospitalière

ARTICLE 5 ABROGATION

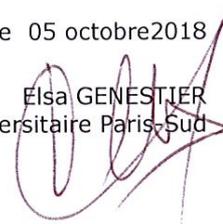
L'arrêté n° 75-2016-05-17-015. HUPS de délégation de signature du 10 juillet 2018 est abrogé.

ARTICLE 6 EXÉCUTION

La Directrice des Hôpitaux Universitaires Paris - Sud est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Kremlin Bicêtre, le 05 octobre 2018

Elsa GENESTIER
Directrice du Groupement Hospitalier Universitaire Paris-Sud



Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2018-10-09-004

Arrêté portant délégation de signature - SIE 11 Folie
Méricourt



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ÎLE DE FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DE PARIS
Pôles Gestion Fiscale
SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES
DE PARIS 11^{ème} LA FOLIE MERICOURT
39/41 rue Godefroy Cavaignac
75536 PARIS CEDEX 11

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

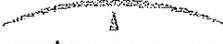
Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises de Paris 11^{ème} La Folie Méricourt
Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

En cas d'absence du comptable, responsable du service des impôts des entreprises de Paris 11^{ème} La Folie Méricourt, délégation de signature est donnée à M. BOUYENVAL Claude, Inspecteur des Finances publiques, à l'effet de signer :

- 1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;
- 3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;
- 4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;
- 5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;
- 6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;
- 7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,
 - a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
 - b) tous actes d'administration et de gestion du service.


**MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS**

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, à l'inspecteur des finances publiques désigné ci-après :

BOUYENVAL Claude

2°) dans la limite de 10 000 €, aux contrôleurs des finances publiques désignés ci-après :

AUGUSTE Catherine	LEBLANC Valérie	MOHANDI Rachid	THOMAS Christophe
FOURNEL Sylvie	LEREMON Justine	PIERAGNOLI Stéphane	

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

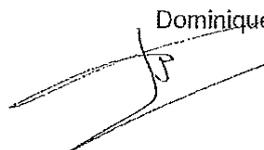
Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
BOUYENVAL Claude	Inspecteur	15 000,00 €

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le **- 9 OCT. 2018**
Le comptable, responsable de service des impôts des entreprises de Paris 11ème La Folie Méricourt

Dominique-Létoile



Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2018-10-09-002

Arrêté portant délégation de signature - SIP 11 Oberkampf



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ILE
DE FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
POLE GESTION FISCALE
SERVICE DES IMPOTS DES PARTICULIERS DE PARIS
Service Impôts des Particuliers PARIS 11^e Oberkampf
39-41, rue Godefroy Cavaignac
75536 PARIS cedex 11

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, responsable du Service des Impôts des Particuliers de PARIS 11^{ème} OBERKAMPF,
Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mme TRUTTMANN Marianne, inspectrice divisionnaire, responsable adjointe du service des impôts des particuliers de PARIS 11^{ème} OBERKAMPF, à l'effet de signer :

- 1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ;
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;
- 3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;
- 4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,
 - a) les avis de mise en recouvrement ;
 - b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
 - c) tous actes d'administration et de gestion du service.

**MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS**

Délégation de signature est donnée à Mme GARRABOS Pascale, inspectrice, adjointe au responsable du Service des Impôts des Particuliers de PARIS 11ème OBERKAMPF, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 15 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 15 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

BAGHDASSARIAN Lydia	CROSNIER DE BELLAISTRE Sandrine	JOLIVET Sébastien
PACHURKA Régis	RIVALAIN Lucette	

2°) dans la limite de 2.000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

BALABAN Nazif	BELCOU Stéphanie	DEBARNOT Frédéric
FICADIERE Rodolphe	GAFSOU Deborah	LAUDE Isabelle
SANSQUILHEM Jean-Luc		

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
DARNAL Colette	Contrôleur principal	2.000€
ABEILLON Marie-Christine	Contrôleur principal	1.000€
ZOULIM Anne-Catherine	Contrôleur principal	1.000€
OBIN Bruno	Contrôleur	1.000€
LAURET François	Contrôleur	1.000€
CROZET Sandrine	Contrôleur	1.000€
TANGUY Gilbert	Contrôleur	1.000€
LAMBIERGE Dimitri	Contrôleur	1.000€
COUASNON Stéphane	Agent	200€
DO SACRAMENTO Linda	Agent	200€

4°) la signature des documents comptables aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	
DARNAL Colette	Contrôleur principal	Arrêté quotidien
OBIN Bruno	Contrôleur	Arrêté quotidien
LAURET François	Contrôleur	Arrêté quotidien

Article 4

Ces délégations de signature seront applicables à compter du 1^{er} septembre 2018.

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le **9 OCT. 2018**
 Le comptable, responsable de service des impôts
 des particuliers,

Brigitte BEUNEUX

BRIGITTE BEUNEUX
 Inspecteur Délégué
 Responsable du SSI
 Paris (terre Oberkampf)

Annexe relative au recouvrement

NOM agent	1) Demande de renseignements (auprès de tous services et tous organismes) ; 2) Courriers aux contribuables : - demande de pièces justificatives, - communication du RIB du poste, - retour avis suite à nouvelle adresse avec délai de 30 j pour règlement)	1) Bordereau de situation ; 2) Attestation de créancier (hors surendettement) ; 3) Attestation de déménagement	Délais PSOD (Instruction confidentielle n° 06-005-A1 du 30/06/2006 mise à jour par note GF-1A du 23/07/2014	Délais en gestion (hors PSOD pour REC et délais RAR)	Remises de majoration et frais de poursuite (Instruction confidentielle n° 07-005-A1 du 22/11/2007)
DARNAL Colette	OUI	OUI	OUI	Inférieurs à 10.000€ et solde de la dette en 6 mois	Inférieure ou égale à 2.000€
ABEILLON Marie-Christine	OUI	OUI	OUI	Inférieurs à 3.000€ et solde de la dette en 6 mois	Inférieure ou égale à 1.000€
ZOULIM Anne-Catherine	OUI	OUI	OUI	Inférieurs à 3.000€ et solde de la dette en 6 mois	Inférieure ou égale à 1.000€
OBIN Bruno	OUI	OUI	OUI	Inférieurs à 5.000€ et solde de la dette en 6 mois	Inférieure ou égale à 1.000€
LAURET François	OUI	OUI	OUI	Inférieurs à 5.000€ et solde de la dette en 6 mois	Inférieure ou égale à 1.000€
CROZET Sandrine	OUI	OUI	OUI	Inférieurs à 3.000€ et solde de la dette en 6 mois	Inférieure ou égale à 1.000€
LAMBIERGE Dimitri	OUI	OUI	OUI	Inférieurs à 3.000€ et solde de la dette en 6 mois	Inférieure ou égale à 1.000€
TANGUY Gilbert	OUI	OUI	OUI	Inférieurs à 3.000€ et solde de la dette en 6 mois	Inférieure ou égale à 1.000€
COUASNON Stéphane	OUI	NON	NON	NON	Inférieure ou égale à 200€
DO SACRAMENTO Linda	OUI	OUI	NON	NON	Inférieure ou égale à 200€

A Paris, le **- 9 OCT. 2018**
Le comptable, responsable de service des impôts
des particuliers,

Brigitte BEUNEUX

BRIGITTE BEUNEUX
Inspecteur Divisionnaire
Responsable du service
Paris 11ème Oberkampf

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2018-10-09-006

Arrêté portant délégation de signature - SIP 12 Picpus



Liberté • Égalité • Fraternité
] RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE DE FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DE PARIS
Pôle Gestion Fiscale
Service des Impôts des Particuliers de Paris
12ème Picpus
27Bis rue des Meuniers – 75602 PARIS CEDEX 12
Tel : 01.44.74.16.92

Arrêté portant délégation de signature

en matière de contentieux et de gracieux fiscal

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de Paris 12eme PICPUS

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à M KLEIN Serge, Inspecteur des finances publiques, adjoint au responsable du service des impôts des particuliers de Paris 12ème PICPUS, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement d'office ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000€

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

- a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement sans limitation de montant ni de durée;
- b) les avis de mise en recouvrement ;
- c) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
- d) tous actes d'administration et de gestion du service.

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

M GRAND-CHAVIN Arnaud	M CASTELLI Gérard	Mme PACHAUD Josiane
Mme SARRASIN Valérie	M JOURDAIN Vincent	M GILLES Jordane

32) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

M BESKE David	Mme GAILLARD Prisca	M PRUVOT Guillaume
Mme STEC Anna-Maria	Mme EL GHAMMAM Aïcha	
M LAUGE Damien		

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
M BEYNEIX Jérôme	Agent administratif des finances publiques	800 €
M CHATEAUNEUF Catherine	Controleur des finances publiques	800 €
M ANTOINE Laurent	Controleur des finances publiques	800 €
Mme MATTI Cynthia	Agent administratif des finances publiques	800 €
M LEFRANC Eric	Controleur des finances publiques	800 €
Mme JOUVET Véronique	Controleur principal des finances publiques	800 €
Mme REYRAT Evelyne	Controleur principal des finances publiques	800 €
Mme FELIX Josselyne	Agent administratif des finances publiques	800 €

Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
M BEYNEIX Jérôme	Agent administratif des finances publiques	0 €	800 €
M CHATEAUNEUF Catherine	Contrôleur des finances publiquesCONT	0 €	800 €
M ANTOINE Laurent	Contrôleur des finances publiquesCONT	0 €	800 €
Mme FELIX Josselyne	Agent administratif des finances publiques	0 €	800 €
M LEFRANC Eric	Contrôleur des finances publiquesCONT	0 €	800 €
Mme MATTI Cynthia	Agent administratif des finances publiques	0 €	800 €
Mme REYRAT Evelyne	Contrôleur principal des finances publiques	0 €	800 €

Les agents délégataires ci-dessus désignés peuvent prendre des décisions à l'égard des contribuables relevant de l'ensemble des services suivants : SIP de Paris 12ème PICPUS, SIP de Paris 12ème DAUMESNIL.

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

A Paris, le **- 9 OCT. 2018**
Le comptable public,
Responsable du Service des impôts des particuliers
de Paris 12ème Picpus


Nadia ROUX

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2018-10-09-005

Arrêté portant délégation de signature - SIP 17 Epinettes



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE DE FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
Pôles Gestion Fiscale
Service des Impôts des Particuliers du
17ème arrondissement Epinettes
32 rue Saint Pétersbourg -- 75384 PARIS CEDEX 08

Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de Paris 17ème arrondissement EPINETTES

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

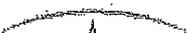
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mme LEFEVRE Florence, Inspectrice Divisionnaire, adjointe au responsable du service des impôts des particuliers de Paris 17ème arrondissement EPINETTES, à l'effet de signer :

- 1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement d'office ;
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;
- 3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;
- 4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,
 - a) les avis de mise en recouvrement ;
 - b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
 - c) tous actes d'administration et de gestion du service.


MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

Délégation de signature est donnée à Mme LABERNEDE Véronique, Inspectrice, adjointe au responsable du service des impôts des particuliers de Paris 17ème arrondissement EPINETTES, à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite 15.000 euros

2°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Délégation de signature est donnée à M LE BARS Glen, Inspecteur adjoint au responsable du service des impôts des particuliers de Paris 17ème arrondissement EPINETTES, à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite 15.000 euros

2°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

Mme LABERNEDE Véronique	M LE BARS Glen	
-------------------------	----------------	--

2°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

Mme GOUDICHAUD Catherine	M PAUVERT Thierry	M DECARPIGNY Nicolas
--------------------------	-------------------	----------------------

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

Mme BERROUYNE Georgina	M SESTIER Christian	Mme LECLERCQ Alice
M BERTIN Julien	Mme LAKEHAL Samia	Mme KABOUCHE Sabrina
Mme GUILLAUME Laurence	Mme CASTRY Anne	

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
Mme TESTU Fabienne	CONT	300
M RUI Marc-Emmanuel	CONT	300
MME CHAVAGNE Aude	AA	300
M PAUVERT Thierry	CONT	300
MME GOUDICHAUD Catherine	CONT	300
M DECARPIGNY Nikolas	CONT	300
Mme KABOUCHE Sabrina	AA	300
Mme LE GUENNIC Solène	CONT	300

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

A Paris, le **- 9 OCT. 2018**



Jean-Yves ORSÈ
Inspecteur divisionnaire hors classe
des finances publiques

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2018-10-09-003

Arrêté portant délégation de signature - SIP 17 Plaine
Monceau



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE DE FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
Pôles Gestion Fiscale
SERVICE DES IMPOTS DES PARTICULIERS
DE PARIS 17EME PLAINE-MONCEAU
32, rue de Saint-Petersbourg
75384 Paris Cedex 08

Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de PARIS 17^{ème} Plaine Monceau :

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mme DELPLANQUE Clémence, inspectrice des finances publiques, adjointe au responsable du service des impôts des particuliers de PARIS 17^{ème} Plaine Monceau, à l'effet de signer :

- 1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ;
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;
- 3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;
- 4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné :
 - a) les avis de mise en recouvrement ;
 - b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances au titre des procédures collectives ou de toute autre procédure ainsi que pour ester en justice ;
 - c) tous actes d'administration et de gestion du service.


MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

Mme AUGÉ Laurence	M LEFRANÇOIS Thomas	M. XAVIER Loïc
Mme AMARA Amira	Mme EBERHARD Jeanne	

2°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

Mme FOURNIER Céline	M. MESGHATI Karim	Mme JANAHA-MARTINS Olga
---------------------	-------------------	-------------------------

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances au titre des procédures collectives ou de toute autre procédure ainsi que pour ester en justice ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses
Mme RIHOJAY-N'GOTH Aurélie	contrôleuse des finances publiques	10 000 €
Mme CANIQUITTE Célia	contrôleuse des finances publiques	3 000€
Mme ROUILLE Sandrine	contrôleuse des finances publiques	3 000 €

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 9 OCT. 2018

La comptable responsable du service
des impôts des particuliers de Paris 17^{ème} Plaine-Monceau
Claude MATHONNIERE

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2018-10-09-007

Arrêté portant délégation de signature - SIP 18 Grandes
Carrières Nord

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ILE
DE FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DE PARIS

Pôles Gestion fiscale
SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS DE PARIS
18ème GRANDES CARRIÈRES NORD
61 rue Eugène Carrière
75875 PARIS Cedex 18
Tel : 01 40 24 14 48

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de PARIS 18ème Grandes Carrières Nord
Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Monsieur FLAMAND Nicolas, inspecteur des finances publiques, chargé du recouvrement et de l'accueil, au service des impôts des particuliers de PARIS 18ème Grandes Carrières Nord, à l'effet de signer :

- 1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ;
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;
- 3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;
- 4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,
 - a) les avis de mise en recouvrement ;
 - b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
 - c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

DEMARCO Sandra	GILLET Karine	LAGRUE Floriane
MOULOUDI Yasmina	VESSEREAU Lucie	

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

EZZRAIMI Aziz	KORTEWEG Danielle	NIZZI Sébastien
MERCIER Pascale	REPAIRE Tiphonie	SANSON Dylan

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
FLAMAND Nicolas	Inspecteur	5 000 €
BLANCHE Vincent	Contrôleur	1 000 €
LAGRUE Floriane	Contrôleur	1 000 €
MOULOUDI Yasmina	Contrôleur	1 000 €
PETREMENT Maryline	Contrôleur	1 000 €
RICHARD Olivier	Contrôleur	1 000 €
THURLURE Frédéric	Contrôleur	3 000 €
AROUMOGAME Shiva	Agent administratif	200 €
DAMBO Axel	Agent administratif	200 €
DELAGE Galatée	Agent administratif	200 €

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

THURLURE Frédéric Contrôleur des finances publiques	RICHARD Olivier Contrôleur des finances publiques	
--	--	--

Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
LACROIX Norbert	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €

Les agents délégataires ci-dessus désignés peuvent prendre des décisions à l'égard des contribuables relevant de l'ensemble des services suivants : Service des Impôts aux Particuliers de Paris 18ème Grandes Carrières Nord.

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

A Paris, le - 9 OCT. 2018

Le comptable,
Responsable du Service des Impôts des Particuliers
de Paris 18ème Grandes Carrières Nord,


Claire-CHAUSSY
Le comptable public
Responsable du SIP
Claire CHAUSSY

Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris

75-2018-10-09-001

arrêté préfectoral portant délégation de signature à M.
Bruno ANDRE, directeur de cabinet du préfet de la région
d'Ile de France, préfet de Paris



PRÉFET DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE
PRÉFET DE PARIS

Arrêté préfectoral n°
portant délégation de signature à M. Bruno ANDRE, directeur de cabinet
du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris

LE PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE
PREFET DE PARIS
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France ;

Vu le décret du 12 juillet 2016 portant nomination de M. Bruno ANDRE, directeur de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;

Vu le décret du 14 juin 2017 portant nomination de M. Michel CADOT, préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;

Vu le décret du 31 juillet 2018 portant nomination de M. Yann GERARD, chef de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral du 25 avril 2018 portant organisation de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

Sur proposition du préfet, secrétaire général de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

A R R E T E

ARTICLE 1 : Délégation de signature est donnée à M. Bruno ANDRE, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, à l'effet de signer tous actes, arrêtés, documents, décisions, correspondances administratives et notes relevant des domaines de compétence et attributions du cabinet et des services qui y sont rattachés tels qu'ils sont définis au **titre 3 de l'arrêté du 25 avril 2018 portant organisation de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris susvisé.**

5 rue Leblanc - 75911 Paris Cedex 15
Téléphone : 01 82 52 40 00

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno ANDRE, délégation de signature est donnée à M. Yann GERARD, sous-préfet, chef de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, dans les conditions fixées à l'article 1^{er} du présent arrêté.

ARTICLE 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno ANDRE et de M. Yann GERARD, délégation de signature est donnée à M. Antoine TROUSSARD, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef adjoint de cabinet, dans les conditions fixées à l'article 1^{er} du présent arrêté.

ARTICLE 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno ANDRE, de M. Yann GERARD, de M. Antoine TROUSSARD, délégation de signature est donnée à Mme Amandine MARTIN, cheffe du service régional de communication interministériel, à l'effet de signer :

- les notes, courriers, décisions et correspondances administratives courantes ainsi que les actes de gestion courante relevant de la compétence et des attributions de son service ;
- les bons de commande dont le montant n'excède pas 4 000 € ;
- les certifications « certifié exact et service fait » ;
- les états pour servir au paiement.

En cas d'absence ou d'empêchement M. Bruno ANDRE, de M. Yann GERARD, de M. Antoine TROUSSARD et de Mme Amandine MARTIN, la délégation de signature est donnée à Mme Sandrine KHEMICI, attachée d'administration de l'Etat, adjointe à la cheffe du service régional de communication interministériel.

ARTICLE 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno ANDRE, de M. Yann GERARD, de M. Antoine TROUSSARD, délégation de signature est donnée à Mme Amélie VALLON, attachée d'administration de l'Etat, cheffe du service du Cabinet, à l'effet de signer :

- les notes, courriers, décisions et correspondances administratives courantes ainsi que les actes de gestion courante relevant de la compétence et des attributions de son service ;
- les bons de commande dont le montant n'excède pas 4 000 € ;
- les certifications « certifié exact et service fait » ;
- les états pour servir au paiement.

En cas d'absence de M. Bruno ANDRE, de M. Yann GERARD, de M. Antoine TROUSSARD et de Mme Amélie VALLON, la délégation de signature est donnée à M. Loïc BIWAND, attaché d'administration de l'Etat, adjoint à la cheffe du service du Cabinet à l'effet de signer :

- les notes, courriers, décisions et correspondances administratives courantes ainsi que les actes de gestion courante relevant de la compétence et des attributions de son service ;
- les bons de commande dont le montant n'excède pas 4 000 € ;
- les certifications « certifié exact et service fait » ;
- les états pour servir au paiement.

En cas d'absence de M. Bruno ANDRE, de M. Yann GERARD, de M. Antoine TROUSSARD, de Mme Amélie VALLON et de M. Loïc BIWAND, la délégation de signature est donnée à :

- M. Guillaume BESSE, attaché d'administration de l'Etat, chef du bureau du protocole et des déplacements,
- Mme Françoise TIGOULET, secrétaire administrative de classe supérieure, cheffe du bureau de l'intendance, de l'accueil et de la sécurité,

à l'effet de signer :

- les notes, courriers, décisions et correspondances administratives courantes,
- les bons de commande dont le montant n'excède pas 1 000 €,
- les certifications « certifié exact et service fait »,
- les états pour servir au paiement, ainsi que les ampliations des arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France,

relevant de la compétence et des attributions de leurs bureaux respectifs.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno ANDRE, de M. Yann GERARD, de M. Antoine TROUSSARD, de Mme Amélie VALLON, de M. Loïc BIWAND et de M. Guillaume BESSE, la délégation de signature est donnée à Mme Colette LOUIS-ROSE, attachée d'administration de l'Etat, cheffe de la section des décorations, pour les notes, courriers décisions, et correspondances administratives courantes de la compétence et des attributions de sa section.

ARTICLE 6 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno ANDRE, de M. Yann GERARD, de M. Antoine TROUSSARD, délégation de signature est donnée à Mme Claire BRIANT, attachée principale d'administration de l'Etat, adjointe au chef du service des affaires politiques et sociales, à l'effet de signer :

- les notes, courriers, décisions et correspondances administratives courantes ainsi que les actes de gestion courante relevant de la compétence et des attributions de son service ;
- les bons de commande dont le montant n'excède pas 1 000 € ;
- les certifications « certifié exact et service fait » ;
- les états pour servir au paiement.

ARTICLE 7 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno ANDRE, de M. Yann GERARD, de M. Antoine TROUSSARD et de Mme Claire BRIANT, délégation de signature est donnée à :

- M. René ISTILARTE, attaché principal d'administration de l'Etat, chef du bureau des affaires politiques et de la prévention,
- Mme Lauriane STAPHORST, attachée d'administration de l'Etat, chef du bureau des affaires sociales,

à l'effet de signer :

- les notes, courriers, décisions et correspondances administratives courantes,
- les bons de commande dont le montant n'excède pas 1 000 €,
- les certifications « certifié exact et service fait »,
- les états pour servir au paiement,
- les ampliations des arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France,

relevant de la compétence et des attributions de leurs bureaux respectifs.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno ANDRE, de M. Yann GERARD, de M. Antoine TROUSSARD, de Mme Claire BRIANT et de M. René ISTILARTE, la délégation de signature est donnée à :

- Mme Fatima JAPPONT, attachée principale d'administration de l'Etat, adjointe au chef du bureau des affaires politiques et de la prévention, cheffe de la section « laïcité et prévention de la radicalisation »,
- M. Erwan DORSO, adjoint au chef du bureau des affaires politiques et de la prévention, chef de la section « planification des risques »,
- M. Franck FUERTES, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, adjoint au chef du bureau des affaires politiques et de la prévention, chef de la section de l'analyse politique,

pour les notes, courriers décisions, et correspondances administratives courantes de la compétence et des attributions de leurs sections respectives.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno ANDRE, de M. Yann GERARD, de M. Antoine TROUSSARD, de Mme Claire BRIANT et de Mme Lauriane STAPHORST, la délégation de signature est donnée à Mme Catherine POUPEAU, attachée d'administration de l'Etat, adjointe à la cheffe du bureau des affaires sociales, à l'effet de signer :

- les notes, courriers, décisions et correspondances administratives courantes relevant du bureau des affaires sociales,
- les ampliations des arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris.

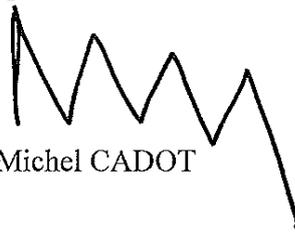
En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno ANDRE, de M. Yann GERARD, de M. Antoine TROUSSARD, de Mme Claire BRIANT, de Mme Lauriane STAPHORST et de Mme Catherine POUPEAU, la délégation de signature est donnée à Mme Claude CHAMBRY, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, cheffe de la section des affaires signalées.

ARTICLE 8 : L'arrêté préfectoral n° 75-2018-09-03-007 - IDF-2018-09-03-003 du 3 septembre 2018 portant délégation de signature à M. Bruno ANDRE, directeur de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, est abrogé.

ARTICLE 9 : Le préfet, secrétaire général de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris et le directeur de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France, préfecture de Paris accessible sur le site Internet de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris : www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/

Fait à Paris, le **09 OCT. 2018**

Le préfet de la région d'Ile-de-France,
préfet de Paris



Michel CADOT